

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande concernant les stratégies de conformité et les modifications comptables réglementaires et tarifaires relatives au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (dossier R-4028-2017)

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience pour étudier la demande d'Énergir, s.e.c. (Énergir) concernant les stratégies de conformité et les modifications comptables réglementaires et tarifaires relatives au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

La demande est soumise en vertu des articles 31 (1), (2.1) et (5), 32 (3) et (3.1) et 34 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Elle vise l'approbation par la Régie d'une nouvelle méthode pour déterminer le prix du service SPEDE ainsi que de la stratégie d'achat de ces droits d'émissions par Énergir.

Demandes d'intervention

Toute personne intéressée souhaitant participer au processus d'audience doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention au plus tard le **21 mars 2018 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et aux instructions de la Régie dans sa décision procédurale D-2018-024.

La demande d'Énergir, les documents afférents, la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, le *Guide de paiement des frais 2012* de même que la décision procédurale D-2018-024 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec  
 

www.regie-energie.qc.ca